

Le rapport des Français à l'anglais Nouvelle étude de Cambridge English / Cadremploi-Groupe Figaro

Menée en février 2020 auprès d'un panel représentatif de salariés, l'étude du rapport des Français à l'anglais, menée par *Cambridge Assessment English* en partenariat avec Cadremploi - Groupe Figaro, livre aujourd'hui ses résultats. En plus de révéler le niveau d'anglais moyen des salariés français, elle souligne un manque de disponibilité pour se former malgré un accès simplifié au CPF (*Compte Professionnel de Formation*). La crise sanitaire et la mise en chômage partiel d'un grand nombre de salariés pourrait pourtant changer la donne.

L'objectif de cette étude est double : renseigner le niveau d'anglais des salariés en France à travers la proposition d'un test de niveau, mais aussi interroger les répondants sur leur rapport à l'apprentissage de la langue et évaluer l'importance qu'ils portent à l'anglais pour leur avenir professionnel. Plus de 1 070 salariés issus d'entreprises de toutes tailles ont répondu à cette étude.

Niveau d'anglais des salariés : « peut mieux faire » !

Alors qu'une large majorité des salariés pense qu'un bon niveau d'anglais constitue un facteur de réussite professionnelle, plus de 50 % d'entre eux affichent un niveau d'anglais intermédiaire entre B1 et B2, normalement attendu en fin de lycée. 40 % des salariés répondants ont un niveau B1 quand 26 % annoncent un B2. Pour le reste, 17 % révèlent un niveau confirmé (C1 ou C2) et 16 % un niveau débutant (A1 ou A2).

Si les différences de niveau entre les salariés homme et femme ne sont pas significatives, elles le sont en revanche avec l'âge. On constate en effet que les niveaux d'anglais supérieurs et confirmés sont majoritairement atteints par les salariés les plus jeunes. Ainsi, les niveaux C1/C2 représentent même 26 % des 18-34 ans contre 13 % pour les 35-44 ans, 12 % pour les 45-54 ans et enfin 15 % pour les plus de 55 ans. Ces résultats reflètent assurément l'internationalisation des échanges professionnels chez les jeunes actifs pratiquant quotidiennement l'anglais au travail. L'amélioration du niveau d'anglais ne se fait pas en fin de parcours scolaire mais à travers la pratique de l'anglais professionnel concret au quotidien dans un contexte international.

La taille de l'entreprise reflète également un facteur de variation de niveau. Plus l'entreprise est importante, plus le nombre de salariés doté d'un bon niveau d'anglais augmente. Parmi les salariés des grandes entreprises, 25 % affichent un niveau confirmé C1/C2 contre 21 % pour les PME et 18 % pour les micro-entreprises et indépendants.

La catégorie socio-professionnelle est également un facteur important, révélateur du niveau d'anglais des salariés. On constate en moyenne qu'il y a presque un niveau d'écart entre les cadres (B2) et les autres catégories dont les artisans, ouvriers et professions intermédiaires (B1). 47 % des cadres ont des niveaux allant du B2 (intermédiaire supérieur) au confirmé (C2) contre 31 % seulement des autres catégories socio-professionnelles.

Les niveaux par répartition géographique

Le niveau d'anglais des salariés français est également une affaire de territoire. Ainsi, les répondants des régions de grande concentration d'activité comme l'Île-de-France (21%), Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est (27%) ont des niveaux supérieurs à la moyenne nationale. Au contraire, c'est en région PACA / Corse (27%) et Occitanie / Nouvelle Aquitaine que l'on trouve le plus de salariés de niveau débutant (A1/A2)

Un manque de confiance

Plus de 50 % des salariés, toutes catégories confondues, affirment ne pas avoir confiance dans leur niveau d'anglais. Alors qu'un bon niveau d'anglais est aujourd'hui considéré comme nécessaire pour réussir sur le plan professionnel, 71 % des répondants affirment qu'ils n'ont pas ou très peu été interrogés sur leur niveau d'anglais lors d'un entretien de recrutement. Ce retour d'expérience tend à démontrer que les recruteurs n'ont en majorité pas un meilleur niveau d'anglais que les candidats qu'ils reçoivent et laissent aux entreprises qu'ils représentent la responsabilité de former les salariés en interne.

La formation boudée par les salariés ?

Concernant la formation professionnelle, 60 % des salariés affirment être informés des nouvelles dispositions du CPF. Toutefois, et bien qu'ils aient conscience de devoir améliorer leur niveau d'anglais pour être plus performants, 25 % estiment ne pas avoir le temps de s'investir dans une formation d'anglais et 54 % considèrent ne pas en avoir besoin. En février 2020, seuls 14 % des répondants pensaient mobiliser leur compte CPF dans l'année pour se former en anglais. Pourtant, l'accès au CPF est aujourd'hui grandement facilité par la nouvelle application qui lui est dédiée. Cette perception pourrait néanmoins changer avec la crise sanitaire qui sévit depuis le printemps. Le temps libéré par le chômage partiel pouvant être mis à profit par de nombreux salariés pour se former puis certifier leur niveau d'anglais. Pour stimuler cette initiative, l'État a mis en place une mesure incitative finançant à hauteur de 1 500 € (hors CPF) la formation de chaque salarié inscrit au chômage partiel. Les formations à distance ont dorénavant le vent en poupe !

À propos de Cambridge Assessment English - www.cambridgeenglish.org/fr

Cambridge Assessment English est le département de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni) spécialisé dans l'évaluation et la certification des niveaux d'anglais. Le siège est implanté au Royaume-Uni et Cambridge English est présent dans 24 bureaux dans le monde. Chaque année, plus de 5,5 millions de candidats à travers le monde passent ses examens. Les diplômes sont reconnus sur le plan international par plus de 25 000 établissements d'enseignement supérieur, employeurs, et organisations gouvernementales. Les certifications proposées par Cambridge Assessment English sont adossées au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Cambridge Assessment English - Europe : 27 rue de Berri, 75008 Paris

Contact presse : Agence BPR France – 01 83 62 88 10

Françoise Laigle – francoise@bprfrance.com – 06 13 61 43 12

Maxime Forgues – maxime@bprfrance.com – 06 71 43 41 00